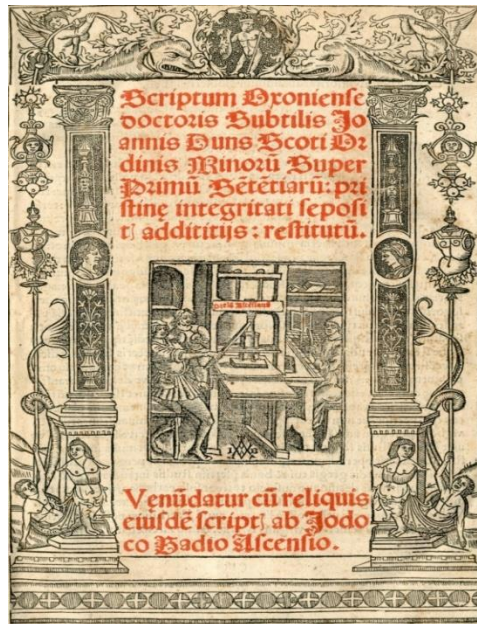


LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*



LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*

ISSN 2414-4290

N°04 - décembre 2019

LES INCUNABLES

Revue congolaise des sciences de l'information et de la communication

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Parcours Des Sciences et Techniques de la Communication

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Directeur de publication :

Jean-Félix MAKOSSO, Maître de conférences, CAMES

Rédacteur en chef :

Dr François BIYELE, Maître-Assistant, CAMES

Comité scientifique :

Abolou Camille Roger, Université Bouake, Nguimbi Marcel, Université Marien Ngouabi, Kiyindou Alain, Université Bordeaux Montaigne, Damome Etienne, Université Bordeaux Montaigne, N'goran Poame Léa, Université Bouake, Chaudiron Stephane, Université Lille 3, Nanga Adjaffi Angéline, Université Houphouet Boigny, Coutant Alexandre, Université Besançon, Mombo Alain Michel, Université Marien Ngouabi, Tsokini Dieudonné, Université Marien Ngouabi, Nsonssissa Auguste, Université Marien Ngouabi, Ntetani Lucien, ESG Paris, Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Ngamoundsika Edouard, Université Marien Ngouabi, Toa Agnini Jules, Université Houphouet Boigny, Gakosso Jean-Claude, Université Marien Ngouabi, Miyouna Ludovic Robert, Université Marien Ngouabi, Bou-dimbou Bienvenu, Université Marien Ngouabi.

Comité de lecture :

Theodora Milly, Georges Madiba, Kouango Elie Roger, Ossombo Yombo Remy, Nganga Elie Sosthène, Moussavou Ferdinand, Locko Arsene, Ismael de Broux Koffi, Jean-Baptiste Boulingui, Thomas Atenga.

Comité de rédaction :

Passi-Bibene, Biyéle François, Ngoma Benjamin, Bossoto Idriss Antonin, Boudimbou Bienvenu, Makosso Jean-Félix, Ndeke Jonas, Ngoma Seraphin, Ngatse Lili Stephanie, Dimix Nicole Laure Theodora, Locko Davy.

ISSN 2414-4290

Couverture : Photo Josse Bade 1519

Conception maquette et mise en pages : *Nkanakwono*

SOMMAIRE

BIBENE Passi

La régulation de la publicité en République du Congo 9

DJEBI Kahou Albert

Enjeux des médias sociaux dans le débat politique en Côte d'Ivoire :
une approche de la démocratie participative dans l'espace public nu-
mérique 25

GOHI LOU GOBOU Bien-Aimée

Stratégie de sensibilisation pour une éducation scolaire de la jeune
fille en Afrique Francophone subsaharienne : le cas de la commune
d'Abidjan en Côte D'Ivoire 41

LOUMBOUZI Didier Arcade / NKIE-MONGO Clèves Méfiance

Police brutality and new technologies in the United States of America
..... 57

NDEKE Jonas Charles

La logique d'exclusion dans le traitement de l'actualité de *Télé-Congo*
et *DRTV* à travers la provenance des sources d'images (Congo–Braz-
zaville) 69

VARIA

ANTSUE Jean Bruno

La représentation identitaire du métis dans l'œuvre romanesque de
Henri Lopes 85

BOKOTIABATO MOKOGNA Zéphirin

The world of conflicts in Chinua Achebe's *Arrow of God* 103

DIALLO Asséta

Description des anthroponymes individuels Peuls 121

DIOMANDE Saty Dorcas

Des écritures de la violence à l'écriture de la violence non-violente
dans l'œuvre de Nathalie Sarraute 139

EPOUNDA Mexan Serge

Distribution of characters in Chinua Achebe's *No longer at ease* 155

GANKAMA Laurent

Des perspectives émancipatoires de la discussion rationnelle et leur intérêt pour la femme 169

GO-DZO MAKAMBO Guelord

Les enjeux du superlatif dans le discours publicitaire des sociétés congolaises de téléphonie mobile MTN et AIRTEL 185

KADJA Sanhou Francis / BONY Yao Charles

L'interculturalité langagière dans l'espace urbain : l'exemple de *la route*, pièce théâtrale de Wole Soyinka 201

KOUASSI Konan Stanislas / TÉLÉ Zérégbé / KOFFI Hamanys Broux De Ismael

Enjeux et défis de la documentation des langues ivoiriennes 225

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul

Marques de l'interlocuteur et valeurs interlocutoires dans des prises de parole d'apprenants 241

MATONGO NKOUKA Anicet Odilon

La théâtralité dans le couper-décaler congolais 257

N'CHO Rachel

La guerre des femmes de Zadi Bottey Zaourou : une guerre du genre dans le labyrinthe du repositionnement social pour l'égalité et le développement durable 285

N'DOULI Guy Blaise

Focalisation contrastive et variation de l'ordre des mots en kituba (h10b) et en civili (h12) 301

NDOUNIA Amen Krishna

Des états de conscience à la translation des formes de gouvernement : causes d'instabilité sociopolitique et le devenir d'une conscience citoyenne au Congo 321

NGANGA Elie Sosthène

Représentations de la féminité, sexualité et violences sexistes dans les sketches populaires de la République Démocratique du Congo 347

NIANGUI GOMA Lucien

Les Téké de Mfoa (NCUNA) des courtiers obligés dans la prise de possession territoriale du Congo-français par les européens (XVI^e-XIX^e siècles) 361

NOGBOU Ebisseli Hyacinthe

Crise identitaire en Afrique, une fabrique de l'Etat post colonial 391

NSOUKINA MAMBOUENI Andriana Riccy

Treizième femme dans *Moi, veuve de l'empire* de Sony LABOU TANSI 403

SABLE GNAHOUA Jean-Jacques

Religion and materialism in african drama : the case study of Wole Soyinka's *the trials of brother jero* 417

LES TEKE DE MFOA (NCUNA) DES COURTIERES OBLIGES DANS LA PRISE DE POSSESSION TERRITORIALE DU CONGO- FRANÇAIS PAR LES EUROPEENS (XVI^e-XIX^e SIECLES)

Lucien NIANGUI GOMA

Université Marien Ngouabi (Congo-Brazzaville)

nianguigom@gmail.com

Résumé : Le 1^{er} octobre 1880, Brazza débarque à Mfoa, sur la rive droite du Stanley Pool en provenance du Haut Ogooué. Il traduit par l'adverbe interrogatif, ncouna ! ncouna ! C'est-à-dire, Là-bas ! Là-bas, la réponse à la question qu'il posa aux Teke, alors qu'il s'agissait du village de Mfoa qui prendra plus tard le nom de Brazzaville.

Cinq mois après avoir créé la station de Masuku (Franceville) sur l'Ogooué, Brazza traversa les pays tekes, et signe le « traité » du 10 septembre 1880 avec Macoco à Mbey. Il ne trouva pas un lieu propice pour l'installation de la deuxième station, ni sur l'Alima, ni sur le Congo qu'il descend, mais à Mfoa.

Ce texte essaye de démontrer que la fondation de la station de Mfoa (Brazzaville) puis ses motivations sur les révélations des auteurs des XVI^e et XVIII^e siècles qui rapportèrent que Mpumbu était un grand centre d'échanges. Aussi le texte du 3 octobre 1880 portant prise de possession de Mfoa par Brazza, fut-il fondé sur les mêmes préoccupations commerciales confirmées par les explorateurs et les missionnaires au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle ? Ce document tente de prouver que les Teke de Mfoa, placés au confluent des voies terrestre et fluviale d'échanges du bassin congolais, furent des courtiers obligés.

Mots clés : Ogooué, territoire, français, Bateke, Mfoa, Brazza, Augouard, Stanley.

Abstract : On October 1, 1880, Brazza landed at Mfoa, on the right bank of Stanley Pool from Haut Ogooué. It translates by the interrogative adverb, ncouna! ncouna! That is to say, over there! There, the answer to the question he put to the Teke, when it was the village of Mfoa that will later take the name of Brazzaville.

Five months after having created the station of Masuku (Franceville) on Ogooué, Brazza crossed teke countries, and signed the "treaty" of September 10, 1880 with Macoco in Mbe. He did not find a suitable place for the installation

of the second station, neither on the Alima, nor on the Congo that it descends, but in Mfoa.

This text tries to demonstrate that the founding of the station of Mfoa (Brazzaville) and its motivations on the revelations of the authors of the sixteenth and eighteenth centuries who reported that Mpumbu was a major trading center was based on commercial motivation. Also the text of October 3, 1880 taking possession of Mfoa by Brazza, was it based on the same commercial concerns confirmed by explorers and missionaries during the second half of the nineteenth century? This paper tries to prove that the Teke de Mfoa, located at the confluence of the ground and fluvial exchange routes of the Congolese basin, were obliged brokers in the commercial circuits of the Europeans in the Congo Basin.

Keywords : Teke, brokers, Mbe, Mfoa, Brazza, Augouard, Congo-French

Introduction

Il est impérieux de préciser la signification de « *Ncouna* » pour éviter toute confusion. C'est Brazza qui donna ce nom à la rive droite du Pool qu'il aurait dû appeler *Mfoa*, le village dans lequel il installa son poste le 3 octobre 1880. « *Ncouna* » en *Teke* et en *Kongo*, signifie l'adverbe, « *Là-bas* », pour désigner un lieu qu'on n'identifie pas. A ce sujet, Monseigneur Prosper Augouard renseigne que la première erreur venait de M. de Brazza qui avait adopté la désignation de *Ntamou-Ncouna* pour appeler l'expansion du fluvial afin de faire oublier le nom de Stanley Pool donné par Stanley lors de son premier voyage entre 1874 et 1877, à travers le continent mystérieux.

L'évêque du Haut Congo précise que le nom de « *Ncouna* » ne signifiait rien du tout. M. de Brazza avait demandé aux indigènes le nom de la montagne qui était, « *'Ncouna ? Ncouna ?'* », c'est-à-dire, *Là-bas ? Là-bas ?* M. De Brazza, prenant cette interrogation pour une affirmation, avait inscrit gravement « *Ncouna* » sur ses tablettes. Voilà comment un adverbe interrogatif devint une montagne et eut plus tard l'honneur de la géographie.

C'est plutôt au village de *Mfoa* et non à *Ntamou* ou à *Ncouna* que la société de Géographie de Paris donna le nom de Brazzaville en souvenir du fondateur du Congo- Français. Il faut relever que *Ntamou* ou *Kintamo* se situait sur la rive gauche du Pool. Dans une telle réflexion il vaudrait mieux retenir l'appellation de *Mfoa*, qu'il faut historiquement réhabiliter et non de *Ncouna*.

Pour répondre à notre thème d'étude, nous avons eu recours à la documentation des commerçants européens en navigation sur la côte aux XVI^e et XVII^e siècles, des missionnaires et des explorateurs au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et de certains administrateurs de Brazzaville à la fin du

XIX^e et début XX^e siècle. Le thème exige que nous abordons les motivations qui firent de *Mfoa* et des autres villages de la rive droite du Pool des lieux privilégiés d'échanges et des *Teke* des courtiers obligés. En d'autres termes les facteurs déterminants qui conduisirent Brazza à l'occuper. L'ancienne importance commerciale de *Mpumbu* qui englobait *Mfoa* et les autres villages des rives du Pool mérite d'être abordée pour stigmatiser son antériorité par rapport à l'attrait qu'il exerça sur les explorateurs de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Dans le même ordre d'idées, nous examinerons aussi les motivations qui expliquèrent que le « traité » Brazza-Macoco de septembre 1880 à *Mbey* eut pour centre d'application *Mfoa* sur le Pool. Nous aborderons, enfin, le volet relatif à l'activité commerciale des *Teke* qui fut leur préoccupation cardinale sur les deux rives du Pool en général et *Mfoa* en particulier.

1. Les atouts commerciaux de *Mfoa*

Les *Teke* de *Mfoa* et des autres villages des deux rives du Pool étaient placés au confluent des atouts naturels qui firent d'eux des courtiers obligés et de leur milieu, une zone d'échanges privilégiés.

Il faut d'abord noter la position carrefour du Pool, placé au point de convergence des voies terrestre et fluviale. Il s'agissait de trois pistes qui partaient de la côte et aboutissaient au *Mpumbu* ou Stanley- Pool. La première, fut la « Piste des Esclaves et des Portages », ex route des caravanes qui reliait *Loango* au *Mpumbu*. A propos de cette piste, Françoise Latour da Veiga Pinto écrit qu'une piste partait du *Kasaï* au Stanley Pool et aboutissait à *Loango* sur la côte.¹ La seconde assurait la liaison entre *Luanda* et *Mpumbu* par *Mbanza-Kongo* devenue San Salvador avec la colonisation portugaise au XVI^e siècle. A propos de cette piste Françoise Latour Da Veiga Pinto note que le Stanley Pool était le point de départ d'une des routes de commerce menant à la capitale de *Kongo* en traversant la région du *Zombo*.² Enfin celle qui de Mpinda, à l'embouchure du *Zaire* (Congo), atteignait *Mpumbu* par *Mbanza-Kongo* aussi. *Mbanza-Kongo* représentait, non seulement, la capitale du royaume de *Kongo*, mais aussi un péage d'Etat qui régula le commerce entre la côte et le *Mpumbu*. Le roi exerçait un contrôle sur les échanges et les hommes notamment les étrangers qui n'étaient pas autorisés d'aller au-delà de *Mbanza-Kongo*. Un autre atout tout aussi important fut le réseau fluvial dont toute l'activité commerciale fut tamisée par le Pool. Aussi, les réseaux fluvial et terrestre jouèrent-ils davantage des rôles infrastructuraux qui firent du Pool, un péage naturel et de ses habitants des pratiquants obligés. Entre autre atout, fut la maîtrise de la monnaie endogène représentée par le *mutaco*, (pl. *mitaco*) ou unité de valeur. Cette monnaie fut utilisée dans les états de

¹ F. Latour da Veiga Pinto, 1972, *Le Portugal et le Congo*, p.50.

² F. Latour da Veiga Pinto, 1972, p.77.

Macoco, non seulement par les autochtones mais aussi par les Européens. A cet effet, rapportant Charles De Chavannes, Gilles Sautter écrit :

*Le terrain acquis sur le domaine teke pour édifier les premiers bâtiments de la colonie coûta 900 barrettes de laiton.*³

Léon Guiral qui arrive à Mfoa en remplacement de Malamine en 1882, constate que les marchandises s'achètent au moyen de la barrette de cuivre :

*L'européen qui veut acheter des vivres doit avoir soin de se munir de la monnaie courante ; la barrette. C'est un lingot de cuivre qui a la forme d'une petite barre.*⁴

Cette monnaie n'avait pas éliminé le troc mais surplombait les échanges à Mfoa même si sa coexistence avec le troc était observée. Gilles Sautter rapporte qu'en dépit de la présence à Brazzaville d'un représentant du trésor de Loango, celui-ci constatait que l'argent n'avait pas cours. Les indigènes n'acceptaient en paiement de leurs denrées que de baguettes de laiton.⁵ Aussi, détenteurs de cette monnaie les Teke contrôlaient-ils les marchés et les échanges. Les marchés se développèrent autour de du Pool et renforcèrent l'esprit mercantile des Teke dans la régulation des échanges entre les producteurs du Haut-Congo et les acheteurs de la côte. Cette activité fut antérieure à l'arrivée des missions européennes de sondage conduites par Stanley et Brazza entre 1874 et 1878 dans les bassins du Congo et de l'Ogooué. Il faut la faire remonter avant l'apparition des royaumes côtiers dont le Loango au XVI^e siècle.

La reconversion commerciale des états courtiers, Loango, Kakongo et Ngoyo, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, intensifia le rôle des Teke du Pool avec la forte demande européenne dorénavant fondée sur l'ivoire, le caoutchouc, l'huile de palme etc. La traite négrière étant théoriquement prohibée au cours de la première moitié du XIX^e siècle, ces produits provenant en grande partie du Haut-Congo, permirent aux Teke de continuer à exercer leur rôle de courtiers obligés.

Aussi le Pool fut-il une espèce de cône de déjection des produits en provenance du haut et du bas Congo avec les Teke au centre de cette activité commerciale parce qu'ils contrôlaient cette plaque tournante.

2. Mfoa, un site commercial révélé aux XVI^e-XVII^e siècles

Les commerçants et les marins européens qui abordèrent les côtes congolaises aux XVI^e et XVII^e siècles apprirent l'existence soit d'un lac, soit d'une région où se pratiquaient des échanges à grande échelle à l'intérieur des terres. Ce lac parut pour la première fois dans les écrits des auteurs des XVI^e et XVII^e siècles. A ce sujet Monseigneur Jean Cuvelier rapporte :

³ Sautter, G., 1960, *de l'Atlantique*, tome 1, p.54.

⁴ L. Guiral, 1889, *Le Congo français*, p.242.

⁵ G. Sautter, 1960, *Op. Cit*, p.375, note n°2.

*Dès le début du XVI^e siècle, le représentant du Portugal au royaume de Kongo fit recueillir des informations sur ce lac qu'on dit se trouver aux frontières du royaume.*⁶

Il s'agissait bien du Pool puisque la province de *Nsundi*, la seule à califourchon sur le Zaïre (Congo) fut frontalière à l'*Anzicana*. Le Père Luc da Caltanissetta⁷ qui était sur la rive gauche du Pool avec le Père Marcellin d'Atri écrivait le 2 juin 1698 que la ville de *Ngombella* était entourée de montagnes ; à l'ouest celles de *Nsundi* et à l'est celles de *Macoco*. Au XVII^e siècle, l'*Anzicana* qui s'était émancipé du royaume de Kongo en 1583⁸ avait pris le nom de son prince *Macoco*. L'*Anzicana* devint à partir de 1583 le royaume de *Macoco*. Aussi, l'information recueillie par le représentant du Portugal était-elle vraie par rapport à la localisation géographique du lac. Ce représentant s'était intéressé à ce lac à cause des activités commerciales qui se déroulaient sur ses deux rives et par extension dans cette région de *Mpumbu*. Dans le même ordre d'idées Duarte Lopes livra à Filippo Pigafetta la même information à la fin du XVI^e siècle :

*Duarte Lopes fit mention d'un lac très large et très profond en amont des cataractes du Zaïre, lac formé par les eaux de ce grand fleuve retenues par cette cataracte.*⁹

En effet au sud du Pool commence la série de cataractes qui ne permettent pas au Congo d'être navigable, tandis qu'à partir de ce lac il l'est en direction du Haut- Congo. Non seulement que les Portugais se renseignèrent sur ce lac, mais ils l'atteignirent au XVI^e siècle puisque Françoise Latour da Veiga Pinto écrit :

*En 1536, Manuel Pachero avait déjà atteint un rand lac qu'on appelle anachroniquement Stanley-Pool.*¹⁰

Les Portugais qui furent les seuls négociants sur les côtes africaines occidentales au XVI^e siècle et compte tenu de leur présence au royaume de Kongo à cette époque, il est tout à fait normal qu'ils parvinrent les premiers au Pool. Cet étang fut baptisé Stanley-Pool par Stanley qui y parvint en 1877. Les baptêmes des lieux, fleuves et sites pittoresques par les explorateurs répondaient aux stratégies de conquête et de prise de possession. Ce lac d'après le Père Antonio Cavazzi que rapporte Gilles Sautter fut aussi atteint au XVII^e siècle par d'autres Portugais :

⁶ J. Cuvilier (Mgr), 1946, *L'ancien royaume*, 1946, pp.328-329.

⁷ O. De Bouveignes , 1948, « Jérôme de Montesarchio », in *Zaïre*, n°2, p. 1010.

⁸ A. Brasio, 1959, *Monumenta Missionaria Africana* , vol.4, 1469-1559, 1959, p.369.

⁹ G. Sautter : *Op Cit*, p.358.

¹⁰ F. Latour da Veiga Pinto, 1972, *Op Cit*, p.88.

En 1625, des commerçants portugais atteignirent ce lac d'entre eux firent dévalisés, conduits chez Macoco et retenus comme prisonniers.¹¹

Mucoco ou Macoco fut le roi des Teke qui résidait à Mbey. Le Père Cavazzi donnait une information qui prouvait que ce lac, c'est-à-dire le Pool relevait de l'autorité politique et administrative de ce roi. Le Père Jérôme de Montesarchio, évangéliste du Nsundi méridional, qui effectua un voyage à Concobella ou Ngombella sur la rive gauche du Pool en 1652 eut l'occasion d'entrer en contact avec Macoco par l'intermédiaire de son fils. Ce missionnaire spécifiait que Macoco habitait sur la rive droite du Zaïre (Congo) à trois jours de marche de Concobella et qu'il lui avait fait parvenir des esclaves et d'autres présents.¹² La présence des esclaves parmi les présents du roi Macoco au Père Jérôme de Montesarchio est la preuve que ce commerce avait bien cours dans le royaume de Macoco depuis cette époque. La traite des Noirs aurait débuté sur les côtes du royaume Kongo en 1510 puisque en 1508, Duarte Pacheco¹³ écrivait que l'on obtient peu d'esclaves sur cette terre. La raison fut que Affonso 1^{er}, le Mani-Kongo interdisait toute vente des Kongo. A ce sujet Jérôme Ollandet écrit :

Les Pombeiros sont d'ailleurs signalés au Mpumbu comme trafiquants d'esclaves vers les années 1530.¹⁴

Voici une autre preuve qui certifie la pratique de ce commerce au Pool au XVI^e siècle. Abraham Ndinga Mbo¹⁵ qui a abordé les âges de la traite congolaise fait démarrer le premier âge à partir de 1530 jusqu'en 1650 et le second de 1650 à 1880. Aussi, les Pombeiros et les Mubires relièrent-ils la côte au Mpumbu depuis le XVI^e siècle jusqu'à la fin de la traite, période au cours de laquelle, la piste qui reliait Loango au Mpumbu joua le rôle de « Piste des Esclaves ». Elle continua à l'assumer bien après puisque la traite ne fut que théoriquement prohibée, à en croire ce constat de 1883 du Lieutenant Lievin Van De Velde, de l'Association Internationale Africaine (A.I.A) :

Les indigènes ne maltraièrent pas leurs esclaves. J'ai vu, cependant, dans le Mayombe, des esclaves, la fourche au cou... C'étaient des Batékés amenés par des courtiers d'ivoire.¹⁶

Les rôles joués par cette piste Loango-Mpumbu furent, à l'évidence, conjugués, puisque ces porteurs d'ivoire descendaient à la côte avec des esclaves, d'où l'appellation fort réaliste de « Piste des Esclaves et des Portages »

¹¹ G. Sautter, : *Op Cit*, p.359.

¹² J. Ernout, 1995, *Les Spiritains au Congo*, 1995, p.29.

¹³ G.W.L. Randles, 1968, *Le royaume de Congo*, p.131.

¹⁴ J. Ollandet, 1986, *La Côte congolaise*, p.12.

¹⁵ A.C. Ndinga Mbo, 2001, « Les Ngala dans la Traite », in *Annales de l'UMNG*, pp.11-30.

¹⁶ L. Van De Velde, 1886, « La région du Bas -Congo », in *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, p.359.

que nous avions donnée à « l'ex-route des caravanes ». Aussi, le commerce des esclaves au *Pool* était-il en harmonie avec la demande européenne sur les côtes de *Loango* et de *Luanda* dès le début du XVI^e siècle. Il apparut aux missionnaires capucins, Jérôme de Montesarchio, Marcellin d'Atri et Luc da Caltanisetta comme une mer marchande. Le Père Luc da Caltanisetta décrit le *Pool* le 2 juin 1693 en ces termes :

*Le fleuve ressemble à une petite mer où l'œil découvre partout de petites embarcations conduites tant par des femmes que par des hommes. Nous vîmes bien deux cents.*¹⁷

L'activité commerciale n'apparaît pas de façon active. Mais si le Père Luc da Caltanisetta vit deux cents pirogues, c'est la preuve qu'elle se déroulait sur le *Pool* dont la pirogue fut le moyen adapté de locomotion et de transactions. Le Père Jérôme de Montesarchio que rapporte François Bontinck¹⁸ qualifiait ces villages du bord du *Pool* comme des villes grouillantes et commerçantes. Le contraire nous aurait étonnés dès lors que toute l'importance du *Pool* fut fondée sur son activité marchande qui avait couvert les périodes dites des esclaves (1530-1883) et des portages (1884-1898) qui prit fin avec l'inauguration du chemin de fer belge en 1898.

Si aux XVI^e et XVII^e siècles les Portugais furent les premiers à arriver au *Pool*, suivis des missionnaires capucins au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle, il faut faire remarquer que ce lac était inclus dans la région dite de *Mpumbu* ou *Mpombo*. Les cartes portaient dans les ouvrages de G. W.L. Randles¹⁹ et P. Martine²⁰, permettent d'affirmer que *Mfoa* sur la rive droite du *Pool* et *Ntamo* sur la rive gauche faisaient partie intégrante de la région de *Mpumbu*. *Mpumbu* ou *Mpombo* fut le mot que les *Kongo* employaient pour désigner le *Pool*. R. Batsikama ba Mampuya ma Nduala le confirme en écrivant :

*Le Stanley-Pool s'appelait Mbumbu, marché où se vendait en abondance l'ivoire et parfois des mbwadi ou étrangers, prisonniers de guerre.*²¹

O. Dapper donnait au XVII^e siècle des indications relatives aux relations commerciales entre *Loango* et *Mpumbu* qu'il situait à 150 lieux de la côte, c'est-à-dire, six cents kilomètres environ. Il affirmait, en outre, que *Mpubmu* relevait du grand *Macoco*. Il précisait, sur la foi des informations fournies par les marchands hollandais :

¹⁷ O. De Bouveignes, 1948, *Op Cit*, p.1010.

¹⁸ F. Boutinck, 1970, *Diaire congolais*, 1970, p.1621.

¹⁹ G.W.L. Randles, 1968, *Le royaume du Congo*, 1968, p.175.

²⁰ P. Martine, 1972, *The external trade*, 1972, p.116.

²¹ R. Batsikama ba Mampuya ma Nduala, 1971, *Voici les Jagas*, p.119.

*Quelques géographes assurent que les portugais nomment Pombo, les pays qui sont situés aux environs d'un grand lac.*²²

Pombo fut l'altération portugaise de Mpumbu, c'est-à-dire le Pool. C'est donc le Pool qui donna son nom à la région dont l'activité commerciale gravitait autour de ce lac. O. Dapper écrivait à cet effet :

*Le commerce de Loango se fait au Mpumbu, au Sondi, à Monsol et au pays du grand Macoco.*²³

Sondi dont il s'agit ici n'était que le Nsundi septentrional, c'est-à-dire, la partie de cette province du royaume de Kongo qui s'étendait sur la rive droite du Zaïre (Congo). Sondi ou Nsundi, fournissait le cuivre qu'achetaient les négociants de Loango dès le début du XVII^e siècle. A propos de ces échanges, O. Dapper aborde la question des usagers des pistes et les marchandises :

Les portugais de Loango, de Congo et de Lovando

*(St Paulo), envoient dans cette province de Pombo, des esclaves élevés chez eux et les plus fidèles qu'ils puissent trouver pour échanger leurs marchandises, des panos-simbos, du vin des canaries, des coquillages de Lovando et des Indes contre des esclaves et de l'ivoire.*²⁴

O. Dapper donne les trois points de départ des pistes sur la côte vers Mpumbu. Il s'agissait de Loango, du Congo, c'est-à-dire du port de Mpinda, et de Luanda. Les marchandises qui partaient de la côte ne sont pas totalement énumérées. Il manque le sel qui fut l'une des marchandises la plus prisée chez les populations de l'intérieur. Les coquillages de Lovando mentionnés par O. Dapper ne furent que les Nzimbu, monnaie du royaume de Kongo que les Portugais tentèrent de perturber en injectant, non seulement, les coquillages des Indes mais aussi ceux du Brésil aux XVI^e- XVII^e siècles. A partir de ce négoce avec Mpumbu naquit une catégorie de marchands que les Portugais appelèrent "Pombeiros". R. Batsikama ba Mampuya ma Nduala écrit à ce sujet :

*Pombeiro : une altération par les Portugais du mot Mpumbu. Il désignait les agents des marchands européens établis sur la côte qui, pour le compte de leurs maîtres, fréquentaient le Nsona (marché) du Mpumbu (Stanley – Pool).*²⁵

Leur existence remonte au XVI^e siècle, lorsque les Portugais s'installèrent au royaume de Kongo pour se livrer au commerce des esclaves. Pour les empêcher d'accéder au Pool le Mani-Kongo leur imposa les Pombeiros de la province de Nsundi par laquelle passaient les pistes en provenance de la côte.

²² O. Dapper, 1686, *Description de l'Afrique*, p.360.

²³ Idem, p.328.

²⁴ Ibidem, p.360.

²⁵ R. Batsikama ba Mampuya ma Nduala, 1971, *Op Cit*, p.119.

A *Loango*, était utilisée une autre catégorie de marchands appelés *Mubires* dont l'action fut concentrée au nord du *Zaire* (Congo). Dès 1661, Van Den Broecke,²⁶ les appela *Mubires* ou *Mubiri*. D'après O. Dapper,²⁷ ce mot dériverait de *Pili*, ancienne province du royaume de *Loango* qui avait donné *Mutsie-Pili*, habitant de *Pili*, qui serait à l'origine de l'appellation *Muvili* ou *Vili*. De son côté Antonio Cavazzi²⁸ les assimilait aux porteurs entre 1654 et 1687. Il n'y avait pas lieu de les assimiler aux porteurs car ils l'étaient en réalité puisque en 1642, F. Cappelle faisait l'observation suivante :

*Les Noirs de Loango s'en vont en groupe de quarante à cinquante vers le Pombo (Pambu-Bateke).*²⁹

Au demeurant, ce commerce avec *Mpumbu* fit naître deux types de marchands, les *Mubires* et les *Pombeiros* qui assuraient, pour le compte des Portugais et les Hollandais qui ne pouvaient se rendre à *Mpumbu* la liaison entre la côte et le Stanley –Pool.

Les Portugais qui atteignirent les premiers le *Mpumbu* aux XVI^e et XVII^e siècles, livrèrent des informations sur ses potentialités commerciales. Ceux des Portugais installés à *Loango* et les Hollandais arrivés au début du XVII^e siècle furent plus renseignés sur *Mpumbu* à partir de leurs *Pombeiros* et *Mubires* d'une part et par le volume de marchandises qu'ils enregistraient en provenance de *Mpumbu* d'autre part.

Sur les côtes de *Loango*, s'étaient installés dès le début du XVII^e siècle, en plus des Portugais, les Hollandais, les Français, les Anglais et les Allemands. Entre les XVII^e et XIX^e siècles, toutes les nations de ces négociants disposèrent, dorénavant, des renseignements commerciaux sur l'hinterland congolais. Le cas de O. Dapper fut l'illustration patente de la circulation des informations relatives aux activités commerciales entre la côte et l'intérieur. Lorsqu'au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la France et la Belgique s'engagèrent dans l'exploration et la prise de possession des bassins du Congo et de l'Ogooué, elles disposaient des indications sur l'importance commerciale des régions à conquérir. Le choix opté par Brazza de s'installer à *Mfoa* sur la rive droite du Pool n'eut-il pas de rapport avec cette importance commerciale révélée depuis les XVI^e –XVII^e siècles ?

3. Les fondements commerciaux de l'occupation de *Mfoa* en 1880.

Lorsque Brazza quitte Libreville en 1880 par les bassins de l'Ogooué et du Congo, son objectif fut de créer deux stations sur ces fleuves. Aussi, en

²⁶ J. Cuvelier, 1955, « L'ancien royaume du Congo », in *Bulletin des Sciences de l'A.R.S.C.* p.108.

²⁷ O. Dapper, 1686, *Op Cit*, pp.143-144.

²⁸ C.A. Cavazzi, 1732, *Relation de l'Ethiopie*, p. 80.

²⁹ L. Jadin, 1966, « Les rivalités », in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, p.230.

juin 1880, Franceville (*Masuku*) était-elle établie sur l'Ogooué. A partir cette station, Brazza prit la direction du bassin du Congo en traversant les pays des *Achicouya* et en empruntant la vallée de la *Léfini* qui lui permit d'entrer dans ceux des *Bateke*. Le 22 juin 1880, Brazza qui quitte l'Ogooué écrit que son objectif était d'atteindre le lac *Ntamo*.³⁰ Pourquoi avoir choisi *Mfoa*, qu'il appelle, à tort *Ntamo*, sans y avoir été ? Les informations fournies sur ce site par les auteurs des siècles précédents n'influencèrent-elles pas sa conviction de s'installer à *Mfoa*, du moins sur le Pool ? Les motivations qui dictèrent la fondation de Franceville (*Masuku*) ne furent-elles pas les mêmes pour *Mfoa*. Dans sa communication du 23 août 1880 à l'Académie des Sciences, M. Mizon, chargé de gérer la station du Haut-Ogooué qui venait d'être fondée en juin 1880, dégageait son caractère scientifique :

*La station que le Comité français de l'Association africaine va fonder sur le Haut-Ogooué sera scientifique et hospitalière : scientifique, elle poursuivra la reconnaissance hydrographique du haut-fleuve ; elle étudiera le pays environnant au point de vue de la géographie, des produits naturels du sol et des cultures qui pourraient y être faites, des conditions de l'exploitation commerciale de la contrée.*³¹

Cette spécificité de la station a été dégagée après qu'il ait démontré qu'en 1867, l'Ogooué apparut comme une artère intéressante sur le plan commercial parce que les chaloupes à vapeur des maisons de commerce le remontaient jusqu'à leurs factoreries de Samquita. Ces factoreries recevaient les produits de haut- Ogooué notamment l'ébène, l'ivoire, le bois rouge, mais surtout le caoutchouc qui fit l'une des matières les plus recherchées.

En dépit de cette panoplie de motivations, Mizon énonça de façon particulière le rôle commercial que devait jouer cette station du haut-Ogooué. Installée dans la zone de production des matières premières attendues par les industries européennes, son rôle fut de récupérer le mouvement commercial du haut-Ogooué. A cet effet Brazza³² fut plus affirmatif dans le rapport qu'il dressa à la fin de ces deux voyages entre 1875 et 1882. Il écrivait, après avoir fondé les deux stations sur l'Ogooué et le Congo, que celle du haut Ogooué avait pour objectif de nous servir de point de départ pour nous ouvrir la voie du Congo et le haut Ogooué au commerce européen. Le haut Ogooué l'était déjà mais sans que la France ne participe positivement compte tenu de la concurrence anglo-néerlandaise. La motivation commerciale guida cette fondation du haut- Ogooué. Qu'en fut-il pour celle de *Mfoa* sur le Congo ?

³⁰ H. Brunschwig, 1972, *Brazza Explorateur ; les Traités Makoko : 1880, 1882*, p.18.

³¹ M. Mizon, 1880, *Sur le projet d'établissement d'une station hospitalière aux sources de l'Ogooué*, p.3.

³² H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.22.

Entre les 8 août et 23 septembre 1880,³³ Brazza obtint beaucoup d'informations qui témoignaient que *Mfoa* sur le Pool était le centre commercial le plus important des territoires *teke*, parce qu'il commandait tout le commerce du fleuve. Les habitants de *Gampe* confirmèrent à Brazza, le 8 août 1880, que les *Abon* allaient vendre à *Mfoa*. Une semaine plus tard, le 15 août 1880, Brazza constatait que les *Abon*, peuple commerçant d'ivoire, allait le vendre plus bas dans la rivière à *Mfoa*, mais aussi la remontée des marchandises qui en provenaient. Il croisa, à cette occasion, le 19 août 1880, quatre pirogues transportant 60 fusils et autres marchandises européennes. Au cours d'une conversation avec les chefs *Abanho*, le 20 septembre 1880, Brazza apprit qu'ils détenaient des dents d'ivoire, plus qu'on ne pouvait acheter à *Mfoa* et que chaque pirogue y descendait avec 10 ou 20 grandes dents. Cette information ne fut-elle pas déterminante pour appuyer le dévolu que Brazza avait déjà jeté dans le choix de *Mfoa* ? Brazza comprit que le pays des *Abanho* n'était que la zone de production de l'ivoire et non celle de son écoulement, sinon *Mfoa*. Cette déclaration des chefs *Abanho* ne réussit pas à persuader Brazza de pouvoir s'installer chez eux, bien que possédant une abondante richesse en ivoire dont ils étaient les pourvoyeurs de *Mfoa*.

Au cours de cet entretien les *Abanho* tentèrent vainement de convaincre Brazza à s'installer chez eux. Ils laissèrent entendre à Brazza qu'en amont, le caoutchouc étant abondant et qu'il n'était pas acheté à *Mfoa* parce que les habitants ne connaissaient pas la technique de sa cueillette. Ils lui annoncèrent ensuite un éventuel arrêt d'approvisionnement de *Mfoa* parce qu'ils étaient fatigués de payer jusqu'à *Mfoa* où la route était longue et qu'ils étaient obligés d'acheter des vivres. Au demeurant, l'invite faite à Brazza à s'installer chez eux aurait l'avantage, non seulement, d'arrêter leur pénible commerce à longue distance, mais aussi l'inconvénient de détourner la primauté commerciale de *Mfoa*. Le vœu des *Abanho* de voir Brazza s'installer chez eux fut, clairement exprimé le 22 septembre 1880, lorsqu'ils lui proposèrent de construire son village à l'entrée de l'*Olumo* et le *Qua*, c'est-à-dire, au confluent de l'*Alima* et le Congo.

En dépit de toutes ces propositions des chefs *Abanho*, Brazza³⁴ n'y accéda pas et résolut de descendre à *Mfoa* parce que rien ne le retenait là déclarât-il. Il révéla à ces interlocuteurs au cours des entretiens qu'il eut avec eux les 21, 22 et 23 septembre 1880,³⁵ son désir de descendre à *Mfoa*. Ce désir d'y arriver fut aussi renforcé par les informations qu'il obtint les 22 et 25 septembre 1880. En effet, le 21 septembre 1880, les chefs *Abanho* montraient à Brazza

³³ Idem, pp.33-78.

³⁴ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.78.

³⁵ Idem, pp.78-79.

les tam-tams de fabrication *kongo* qu'ils achetaient à *Mfoa* et qu'ils appelaient, *Ngoujou-Ba kongo*. Brazza se rendit compte que *Mfoa* mettait en relations commerciales les *Teke* et les *Kongo*. Le 25 septembre 1880, *Okene*, un chef *Abanho* révélait à Brazza que les *Teke* maîtrisaient la technique de fabrication du vin de canne à sucre qu'ils allaient vendre à *Mfoa*. Brazza comprit que les hommes qui l'invitaient à s'installer chez eux étaient commercialement tributaires de *Mfoa*.

Ce furent ces informations relatives au rôle commercial primordial de *Mfoa* que Brazza, qui avait choisi de s'y installer, enregistra entre les 8 août et le 1^{er} octobre 1880, date à laquelle sa pirogue accosta sur la rive droite du Pool. Ces informations ne firent que confirmer celles répandues en Europe surtout après le premier voyage de Stanley entre 1874 et 1878 en Afrique centrale. L'opinion européenne était, en effet déjà imprégnée de l'idée selon laquelle l'Afrique centrale³⁶ pouvait être une source de bénéfices commerciaux très considérables pour la nation qui pouvait s'installer. Il faut ajouter comme référence à la justification de l'occupation européenne de l'Afrique centrale l'ouvrage de R.J. Bernadin³⁷ publié à Bruxelles en 1877 qui traitait des produits commerciaux en Afrique centrale. Ce sont ces données entre autres, qui stimulèrent Léopold II et qui poussèrent Brazza à atteindre ce marché d'ivoire le premier à *Mfoa*. Le deuxième voyage De Brazza s'organisa dans l'espoir d'arriver le premier à *Mfoa* afin de sauvegarder, dit-il, les intérêts de la France. Quelle appréciation Brazza et ses successeurs firent de toutes ces informations qui stigmatisaient l'importance commerciale de *Mfoa* ? Fut-il un mythe ou une réalité ?

4. Les explorateurs et les missionnaires confirment la prépondérance commerciale de *Mfoa*

Brazza arrivé à *Mfoa* le 1^{er} octobre 1880, confirma le rôle qu'il jouait sur le plan commercial. Dans son rapport sur l'occupation de *Mfoa* rédigé en avril 1882, il écrit :

*C'est le point commercialement stratégique autour duquel gravite la question du Congo.*³⁸

Cette importance commerciale de *Mfoa* fut, à l'évidence, pour Brazza, une réalité qui fit de ces lieux une question politique et diplomatique entre les agents du Comité d'Etudes du Haut-Congo (C.E.H.C) et ceux de la Mission de l'Ouest Africain (M.O.A). Toute l'agitation européenne qui accompagna la question du Congo ne fut qu'une affaire d'intérêt commercial qui opposa la

³⁶ G. Da Vilain, 1884, *La question*, pp.19-20

³⁷ R. J. Bernadin, 1877, *L'Afrique centrale : étude sur les produits commerciaux*, Gand – Bruxelles, 1877.

³⁸ D. Neuville et Ch. Breard, 1884, *Les Voyages*, p.159.

Belgique et la France. Par ce constat de Brazza, il n'est donc pas imprudent de mentionner que la prise de possession du bassin du Congo eut pour motivation majeure de s'assurer l'exclusivité commerciale à partir des stations de Franceville (*Masuku*) et Brazzaville (*Mfoa*). Aussi, cherchant à faire ratifier le "traité" qu'il venait de conclure avec *Macoco*, Brazza appuya-t-il son argumentation sur le gain commercial attendu. A cet effet, le rapport qu'il adressa au Ministre de la Marine en avril 1882, concernant son voyage d'exploration et l'établissement de deux stations françaises dans le Haut-Ogooué et le Congo, se termine par l'expression : *l'avenir est à Ntamo*.³⁹ Il s'agit de *Mfoa* sur le Pool et non de *Ntamo*. Effectivement *Mfoa* dont l'activité commerciale était fondée sur la régulation des échanges sur le Pool pouvait apporter la solution aux attentes du commerce et de l'industrie française. Brazza, qui tenait à la ratification du "traité", sensibilisa dans le même sens le Secrétaire général du Comité Français de l'Association Internationale Africaine (A.I.A.), à travers ses correspondances des 8 décembre 1880 et 23 janvier 1881. Dans la lettre du 8 décembre 1880, Brazza portait à la connaissance que la vente de l'ivoire était le monopole de deux représentants de *Macoco* à *Ntamo* sur la rive gauche et à *Mfoa* sur la rive droite du Pool. Il ajoutait que les *Bakongo* venaient généralement tous les deux ou trois mois acheter l'ivoire à *Mfoa*. Dans celle du 23 janvier 1881, Brazza lui rapportait que l'ivoire des *Apfourou* et des *Libangi*, en réalité, *Bubangi*, de l'*Alima* allait à *Ntamo*, en réalité à *Mfoa*.⁴⁰ Par ces informations Brazza donnait la preuve que ce commerce d'ivoire était régenté par le pouvoir de *Mbey* à travers le contrôle exercé par les représentants de *Macoco* sur les deux rives du Pool. Ces feudataires du roi *Macoco* s'appelaient *Ngula* à *Mfoa* sur la rive droite et *Ngaliema* sur la rive gauche à *Kintamo*. A la faveur de ces renseignements fournis par Brazza, *Mfoa* fut aussi, un lieu de cohabitation des cultures *kongo* et *teke*. Le rôle dominant que jouaient les *Teke* dans l'organisation des échanges et le contrôle obligé des circuits commerciaux de l'ivoire transparaissaient dans ces notes de Brazza.

Tout l'argumentaire de Brazza fut fondé sur les avantages commerciaux qu'offrait le Pool afin de faire adhérer l'opinion française à son action et d'engager le gouvernement français à ractifier le "traité", conclu avec *Macoco*. A cet effet, les déclarations de M. Rouvier à la chambre française et de M. Xavier Blanc au Sénat appuyèrent la proposition du 20 novembre 1882, puis celle de M. Duclerc, Président du Conseil relative à la ractification d'acte et de la convention conclus par Brazza les 10 septembre 1880 et 3 octobre 1880. L'extrait du discours du 21 novembre 1882 de M. Rouvier à la chambre,⁴¹ faisait ressortir les avantages commerciaux que tirerait la France de ces territoires cédés

³⁹ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.266.

⁴⁰ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.171.

⁴¹ J. Ancel, 1902, *La formation de la colonie du Congo –français, 1843-1882*, p.23.

par Macoco. Aussi, le Parlement français convaincu ratifia-t-elle ces ''traités'' et la loi qui approuva fut promulguée le 30 novembre 1882.

Le Père Prosper Augouard qui arriva sur les lieux le 7 août 1881, à la demande de Brazza, présentait à son tour le Pool en ces termes :

*Ce point important, véritable porte d'entrée de tout l'intérieur, et centre de commerce.*⁴²

Le Pool fut la porte d'entrée du réseau fluvial du Congo et centre obligé du commerce compte tenu de sa position carrefour. Dans sa correspondance adressée au Commandant du Gabon le 3 septembre 1881, le Père Prosper Augouard épousait le point de vue énoncé par Brazza une année auparavant :

*Le Stanley-Pool est sans contredit le point le plus important qui existe sur le cours du Congo car c'est le centre où converge tout le négoce.*⁴³

Le Père Augouard qui, avant d'arriver à Mfoa, avait visité les marchés de Vivi, Isanghila et Manyanga dans le bas fleuve se prononça sur la suprématie commerciale de Mfoa. Elle s'expliquait par la convergence des circuits commerciaux qui influencèrent la création des postes français et belge sur les deux rives du Pool. Au vu des informations fournies par Brazza et le Père Augouard, M. Rouvier, Ministre du commerce et des colonies se permit de porter à la connaissance du Président du Conseil dans sa correspondance du 31 décembre 1881 :

*Le Stanley-Pool est le plus grand marché de l'ivoire de l'Afrique centrale, en rapport régulier avec la côte occidentale.*⁴⁴

Le Ministre du commerce et des colonies faisait état de l'ancien courant d'échanges des XVI^e et XVII^e siècle que nous avons évoqué dans le paragraphe précédent. Il survécut jusqu'aux XIX^e et XX^e siècles. Ce fut en raison de cette importance commerciale du Pool que le but de Stanley fut aussi de l'occuper. Il eut de la part du roi Léopold II une recommandation ferme dans ce sens avait qu'il ne quitte l'Europe :

*De se rendre le plus tôt possible au Stanley-Pool et d'y conclure un traité avec les chefs du pays pour éviter qu'un représentant d'une puissance quelconque n'y vint avant lui dans le même but.*⁴⁵

Léopold II qui suivait le déroulement des explorations en Afrique centrale se méfiait de l'avance que Brazza pouvait prendre après qu'il l'ait reçu avec Ballay à Bruxelles. Le représentant d'une puissance évoqué par Léopold II

⁴² P. Augouard, 1882, « Voyage au Stanley-Pool », in *Missions catholiques*, n°668, p.141.

⁴³ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.224.

⁴⁴ Idem, p.226.

⁴⁵ D. Neuville et Ch. Breard, 1884, *Op Cit*, p.123.

n'était que Brazza. La lettre du Colonel Strauch⁴⁶ du 30 décembre 1879 pressait Stanley de se rendre au Pool sans tarder pour devancer Brazza qui venait de quitter Liverpool le 27 décembre 1879 pour l'Afrique. La compétition était ainsi engagée dans le contrôle du Stanley-Pool entre Stanley qui y était passé en 1877 et Brazza qui devait le découvrir.

L'importance du Pool, eu égard aux marchés qui se tenaient sur ses rives fut aussi évoquée par Penfentonyo de Kerverèguin, Commandant du Bourdonnais dans son rapport du 30 décembre 1881 :

*Le Stanley-Pool est déterminé par Stanley comme le centre le plus important du commerce de l'ivoire... L'occupation des Bateke est le commerce de l'ivoire qui prend au village d'Omfoa, non loin du Stanley-Pool des proportions importantes.*⁴⁷

Cet officier de la Marine qui n'a jamais été au Pool dressait son rapport sur la base des données fournies par les explorateurs. Il parle d'Omfoa, en réalité Mfoa dont l'importance commerciale fut attestée par ceux qui parvinrent au Pool dont le Père Augouard qui le décrivait le 25 août 1881 :

*Le Stanley-Pool est incontestablement le plus grand marché d'ivoire sur la côte occidentale. Le village de Mfoa où j'étais établi est le marché central où il se rend en moyenne 80 à 100 défenses par jour, soit 2400 défenses à 3000 défenses par mois. Les indigènes de Stanley-Pool achètent l'ivoire des Oyanzi, peuple de la rive gauche du fleuve qui l'amène par le fleuve. Ils le revendent sur place aux bakongo qui le transportent sur les marchés de Zombo et de Mbanza-Kongo où il est acheté par d'autres courtiers qui le remettent aux factoreries de Kisembo, d'Ambriz et sur le bord de la mer.*⁴⁸

Le Père Augouard décrivait ainsi le circuit fractionné du commerce de l'ivoire dont les péages furent son corollaire. Les courtiers étaient soumis à s'acquitter des frais de péages dont celui du Pool, des pays Zombo et de Mbanza-Kongo, la capitale du royaume de Kongo. Mfoa fut l'un des marchés les plus importants de la rive droite du Pool. Si Brazza, le père Augouard et M. Rouvier parlaient d'un marché sur la rive droite du Pool, Léon Guiral et Charles De Chavannes faisaient plutôt état d'une chaîne de marchés. En effet, lorsque Léon Guiral⁴⁹ vint au Pool en remplacement de Malamine en 1882, il constatait que les marchés se tenaient, à peu près, tous les jours sur l'un des points de cette rive droite. Les plus importants de ces marchés avaient lieu à Mfoa.

⁴⁶ F. Boutinck, 1966, *Aux origines*, p.103.

⁴⁷ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.227.

⁴⁸ P. Augouard, 1882, *Op Cit*, p.141.

⁴⁹ L. Guiral, 1889, *Le Congo-français*, pp.242-243.

En revanche, Charles de Chavannes⁵⁰ affirmait, dans sa lettre du 19 décembre 1884 adressée à Brazza, que *Mpila* était sans doute, le plus important parce qu'il était une agglomération de villages entre 1000 à 1200 cases, habitées par près de 3000 indigènes. Qu'il s'agisse de *Mfoa* ou de *Mplia*, il était donné l'occasion à ces administrateurs de constater que les échanges étaient dans leur habitat naturel sur les rives du *Pool*. Aussi, *Mfoa* (Brazzaville) fut-il un aimant qui attirait les populations à cause des échanges qui s'y déroulaient. Baratier⁵¹ constatait, à ce sujet en 1896, un mouvement migratoire des *Teke* de l'est descendre du nord pour se masser autour de *Mfoa*. Ce mouvement pouvait s'expliquer par l'installation à Brazzaville des succursales des compagnies commerciales européennes telles que les maisons hollandaises (N.A.H.V), française et belge. Mais jusqu'en 1907, Jean Cuvilier rapporte Catherine Coquery Vidrovitch⁵² confirmait le monopole du trafic de l'ivoire par les *Teke* autour de Brazzaville.

Cette vocation commerciale de *Mfoa* est des autres villages des deux rives du *Pool* s'expliquait avant tout par sa position carrefour, et par l'esprit mercantile obligé des *Teke*. Il est donc aisé d'affirmer que *Mfoa* fut de prime à bord un lieu d'histoire commerciale du XVI^e au XIX^e siècle avant de devenir celui d'histoire politique et diplomatique au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Sa prépondérance commerciale surplomba, l'histoire des peuples du haut et bas Congo.

Par rapport à cette donnée commerciale, *Mfoa* fut donc une localité à occuper parce qu'il régulait le commerce sur la rive droite du *Pool*. Brazza ne s'était donc pas trompé en s'entêtant de l'atteindre en dépit des sollicitudes des peuples septentrionaux de pouvoir s'établir chez eux. Il se rendit compte en arrivant à *Mfoa* que les auteurs des siècles précédents auraient exprimé la réalité sur l'importance commerciale du *Pool* que l'Europe recouvrait à travers les explorations de Stanley et de Brazza au XIX^e siècle.

Dans un tel environnement où les échanges furent dominants, nous allons aborder l'attitude des *Teke* de *Mfoa* et des autres villages de la rive droite du *Pool*.

5. Les *Teke* de *Mfoa*, des courtiers obligés.

Les indications contenues dans le paragraphe précédent permettent d'envisager le rôle que jouèrent les *Teke* du *Pool*. Les notes des explorateurs et des missionnaires que nous avons consultées ont circonscrit les occupations des *Teke* du *Pool* dont la régulation des échanges fut leur activité cardinale. A ce sujet le rapport des missionnaires anglais, Holman Bentley et Henry- E.

⁵⁰ C. Coquery Vidrovitch, 1969, *Brazza et la prise de possession, 1883-1884*, p.109.

⁵¹ Baratier, sd, *Au Congo*, p.61.

⁵² C. Coquery Vidrovitch, 1970, *Le Congo et les compagnies commerciales*, p.233.

Crudgington, qui avaient pris l'option d'atteindre le *Pool* en empruntant la rive droite du Congo en 1881, nous a livré des indications relatives aux occupations des *Teke*. Ils firent leur premier contact avec eux le 8 février 1881 :

*Bientôt nous rencontrons quelques trafiquants du haut pays avec la marque distinctive de la tribu des Bateke ; une série de cicatrices en forme de courbe en bas de la figure... Nous leur demandons des renseignements sur la route, mais ils refusent de nous aider en aucune manière et parlent haut, mais de façon intelligible à nos Congos... Les trafiquants Bateke poussent de hauts cris pour avertir de notre approche et, peut-être, pour donner de mauvais conseil.*⁵³

Ces commissaires renseignent que les *Teke* étaient sortis de leur pays en direction du bas-Congo puisqu'ils venaient d'avoir des tracasseries avec les *Sundi* et les *Bwende* dont ils étaient en train de traverser les territoires. Ils croisèrent ces *Teke* avant d'avoir traversé la *Nkenge-Loufoulakari* dont la rive droite était habitée par les *Bwende* et les *Nsundi*. Ces ecclésiastiques mentionnaient l'hostilité des *Teke* qui n'acceptaient pas l'arrivée des Blancs dans le pays parce que leur présence avait pour conséquence la suppression du péage et par conséquent leur rôle de courtiers privilégiés sur le *Pool*. En revanche, leur comportement vis à vis des *Kongo*, qui accompagnaient ces pasteurs, bien que moins agressif, ne traduisait pas moins leur déloyauté. Ces missionnaires permettent de comprendre que les *Teke* du *Pool* ne se contentaient pas exclusivement de jouer les courtiers mais qu'ils s'engageaient aussi dans les échanges à longue distance. Au-delà de la *Nkenge-Loufoulakari* en direction du bas-Congo par exemple les *Teke* se trouvaient en dehors de leur territoire. A ce sujet E. Dupont⁵⁴ rencontrait, à son tour, des convois organisés par des *Teke* en 1887, allés vendre aux factoreries de *Noki* et du bas-fleuve, leur ivoire contre le sel, les étoffes, les armes, la poudre de chasse et les *mitaco* pour gagner davantage.

Après cette rencontre peu aimable, ces missionnaires entraient, le même jour, dans les pays *teke*, à travers deux péages.⁵⁵ Le premier était représenté par une porte placée au milieu d'une haute clôture, par laquelle ils entrèrent dans le pays *teke*. Ce péage est comparable à celui de *Mboukou* à l'entrée du *Mayombe*. Il fut détruit en 1884 par le Lieutenant, Manchon, chef de poste de *Loango*.⁵⁶ Le deuxième fut naturel, la *Nkenge-Loufoulakari* que les missionnaires et leurs porteurs traversèrent au moyen de cinq canots dont six hommes avaient la charge. Ce péage survécut jusqu'en 1896 puisque le Lieutenant

⁵³ D. Neuville et Ch. Breard, 1884, *Op Cit*, p.259.

⁵⁴ E. Dupont, 1885, *Lettres sur le Congo*, pp.212-213.

⁵⁵ D. Neuville et Ch. Breard, 1884, *Op Cit*, p.261.

⁵⁶ A. Veistroffer, 1931, *Vingt ans*, p.63.

Mangin, membre de la Mission Marchand notait, à cet effet, qu'au passage de la *Foulakari*, les gens de *Kimpanzou* exerçaient un droit de péage arbitraire sur les caravanes.⁵⁷ Le droit de péage n'était pas arbitraire pour les *Sundi* de *Kimpanzou*, qui l'exerçaient depuis fort longtemps. Il était, en revanche, arbitraire pour le Lieutenant Mangin qui agissait dans un territoire devenu français avec le "traité" *Brazza-Macoco* du 3 septembre 1880.

Poursuivant leur marche ces missionnaires rencontrèrent le 9 février 1881 d'autres trafiquants *bateke* qu'ils reconnurent par les cicatrices du même type. Ils se rendirent compte qu'ils avaient toujours affaire aux courtiers d'ivoire⁵⁸ qui descendaient aux factoreries du bas-Congo. En dépit du courtage qui était la préoccupation fondamentale des *Teke* du *Pool*, la tendance fut aussi de descendre vers l'océan d'où provenait la marchandise européenne pour l'acquérir avantageusement.

Puis fut le tour de Stanley qui revint au *Pool* en 1881. Il visita les villages de la rive droite dont *Mfoa* et *Malimba* le 27 juin 1887. Il constata que *Mfoa* fut un véritable entrepôt d'ivoire :

*Mfoa, petit hameau du chef Ingya, agglomération de huttes construites avec des herbes sèches et occupées par les trafiquants d'ivoire Bateke... Au moment de notre arrivée, un grand nombre de ceux-ci étaient occupés à compter des baguettes de cuivre pesant chacune cents grammes... et près d'eux plus d'une défense étalait ses blancheurs sur le sol. Des groupes d'acheteurs et revendeurs étaient assis en cercle discutant la valeur de leurs marchandises. Les acheteurs d'ivoire étaient des Bateke qui habitent un vaste territoire de l'intérieur de la rive septentrionale du fleuve. Les vendeurs étaient des Bayanzis et les Babangis du haut fleuve. Du reste la population de Mfoa ne dépassait pas 150 hommes, jeunes et vieux.*⁵⁹

Le chef de *Mfoa* s'appelait *Nguia*. Il fut l'alter ego de *Ngaliema* à *Kintamo* sur la rive gauche du *Pool*. Ils assuraient le rôle de contrôleurs des activités commerciales, au nom de *Macoco* de *Mbey*. L'activité des *Teke* fut le commerce de l'ivoire au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'utilisation des *mitaco*, monnaie locale fit du *Pool* un véritable miroir de la coexistence du troc et des échanges monnayés à *Mfoa* en particulier et sur le *Pool* en général. Les producteurs du haut fleuve, *Bayanzi* et *Babangi* échangeaient leur ivoire aux *Teke* du *Pool* qui les revendaient aux *Bazombo* et *Bakongo*. Ceux-ci prenaient la direction de *Luanda*, de *Mpinda* ou de *Loango* sur la côte. Les

⁵⁷ Gl. Mangin, 1936, *Souvenirs d'Afrique*, p.67.

⁵⁸ D. Neuville et Ch. Breard : *Op Cit*, p.263.

⁵⁹ H. M. Stanley, 1885, *Cinq années au Congo*, 2^e édition, 1885, p.197.

Teke étaient tellement accaparés par le commerce de l'ivoire qu'ils ne se livraient pas à la culture d'où la pénurie des vivres à *Mfoa*, observée par Stanley⁶⁰ le 27 juin 1881 et par le Père Augouard le 7 août 1881.⁶¹ *Malima* offrit le même spectacle à Stanley :

*Village plus important situé plus haut et dont le chef Ngamankono est bien supérieur à Ingya. Malima est composé d'une quinzaine de huttes très espacées. L'endroit était cependant encombré de Bayanzi qui venaient vendre l'ivoire.*⁶²

Ngamankono, par la capacité installée de son village opposée à celle de *Mfoa* et aux charges exercées par *Nguia*, ne pouvait pas être supérieur à ce dernier. *Nguia* était le superviseur des marchés de la rive droite du *Pool*. Cette appréciation de Stanley n'était qu'une approche destabilisatrice de la hiérarchie politique insufflée par *Macoco* au *Pool*. Pour contrecarrer l'action de *Brazza* qui fut assis sur *Macoco* de *Mbey* et la soumission de ses feudataires à ce monarque, Stanley et ses agents firent comprendre à ces derniers qu'ils étaient aussi puissants que lui. Stanley posa à *Ngamankono* deux questions relatives à la vente de leur territoire à la France comme le prétendait *Malamine* et si *Macoco* était le grand roi de tout ce pays. La réponse de *Ngamankono* traduisait la rupture avec *Macoco* dans la mesure où elle ne lui fut pas prêtée par Stanley :

*Il n'y a de grand roi nulle part. Nous sommes tous rois. Chacun de nous est roi de son village et sa terre. Makoko est le chef de Mbe ; moi, de Malima, Ingya de Mfoa ; Ganchou, de Ganchou. De l'autre côté du pays, Gabiele est chef de Kimpoko, Nchouvila est le grand chef de Kinshasa. Mais aucun chef n'a d'autorité sur l'autre. Chacun de nous est maître chez lui. Makoko est vieux ; il est le plus riche que n'importe lequel d'entre nous ; il a plus d'hommes et plus de fusils, mais il n'est maître que du pays de Mbe.*⁶³

Si la rupture avec *Macoco* qui transparaît ici reflétait l'opinion de ses feudataires, elle est à mettre au compte de leur enrichissement consécutif au contrôle du commerce du *Pool*. Enrichis avec les marchandises locales et européennes, ces feudataires engagèrent à rompre les lieux politiques au *Macoco* à un moment où l'installation européenne sur le *Pool* faisait sonner les glas des pouvoirs endogènes. *Ngamankono* reconnaissait que les deux rives du *Pool* constituaient un même pays, même s'il stigmatisait la destruction de son unité politique et territoriale. Il reconnaissait aussi que *Macoco* était plus riche tant

⁶⁰ Idem, p.197.

⁶¹ P. Augouard, 1882, *Op Cit*, p.140.

⁶² H.M. Stanley, 1885, *Op Cit*, p.197.

⁶³ H.M. Stanley, 1885, *Op Cit*, p.199.

en hommes qu'en fusils qui traduisent l'enrichissement par les échanges sur le Pool. Comment l'aurait-il été si s'il n'exerçait aucun contrôle politique et commercial sur les chefs des villages des deux rives du Pool ? Brazza écrivait le 8 décembre 1880 *qu'autrefois Makoko* était le souverain absolu et c'est lui que les marchandises européennes venaient exclusivement par Amey et la côte de Landana et le Mayombe.⁶⁴ Les Teke du Pool étaient le référentiel du contrôle du commerce sur le Pool. A ce sujet, le rapport sur le Congo dressé le 20 octobre 1881 à Saint- Paul de Luanda insistait, à son tour, sur le mouvement des marchands d'ivoire sur le fleuve Congo :

*Les indigènes de Stanley-Pool achètent l'ivoire aux caravanes qui l'apportent de l'intérieur principalement par la voie du fleuve puis le revendent sur place à d'autres caravanes*⁶⁵.

Il fut plus décent de parler des rangées de pirogues sur le fleuve pleines de défenses d'ivoire qui descendaient du haut-Congo pour Mfoa, Mpila ou Malima et non des caravanes. Ce sont les Bubangi et les Bayanzi qui revendaient l'ivoire aux courtiers teke et kongo. Ces derniers les transportaient aux factoreries du bas-fleuve ou sur la côte à Loango, Mpinda ou Luanda. Dans ce cas, des files humaines, et non des caravanes comme dans les pays sahélo- désertiques, étaient organisées par les courtiers. A l'époque des Mubires aux XVI^e-XVII^e siècles ils se déplaçaient par groupes de quarante ou soixante. Le principe du commerce fractionné tel que mentionné dans ce rapport fut la règle. Aussi, le Pool fut-il considéré comme un lieu de rupture de charge pour les marchands du haut et du bas-Congo. D'où le rôle prépondérant joué par les Teke du Pool. Selon Charles De Chavannes en 1884 et Albert Dolisie en 1898,⁶⁶ cette primauté des Teke sur le contrôle des échanges au Pool avait été le résultat d'un accord conclu en 1878 avec les Bubangi, les plus grands vendeurs d'ivoire et d'autres produits du haut-fleuve. Ils reconnaissaient aux Teke, maîtres du Pool, l'arbitrage pour toutes les transactions. Cet accord fut une véritable entente cordiale, compte tenu des guerres antérieures qui opposaient les producteurs et les courtiers-acheteurs de l'ivoire. Albert Dolisie exposa les motivations de ces guerres et les conditions exigées par les Teke :

*Une des conditions imposées par les Bateke toujours observée depuis, est que les Boubanguis pourront descendre au Stanley-Pool faire du commerce. Ils peuvent s'arrêter dans les villages Bateke, mais non s'établir en colonie, comme ils l'ont fait il y a quatre générations, quand Cotongo-Soungou, leur grand chef d'alors, descendit l'Oubangui, chassé par des sauvages.*⁶⁷

⁶⁴ H. Brunschwig, 1972, *Op Cit*, p.157.

⁶⁵ Idem, p. 167.

⁶⁶ C. Coquery Vidrovich, 1969, *Brazza et la prise de possession*, p.111.

⁶⁷ G. Sautter, 1960, *Op Cit*, p.365.

Les *Teke* n'entendaient pas perdre les avantages liés au courtage qu'ils exerçaient depuis des siècles en contrôlant cette plaque tournante du commerce du bassin congolais. Ils assignèrent les *Bubangi* dans le simple statut de vendeurs et non d'habitants au *Pool*. Les *Teke* respectèrent et imposèrent aussi le principe qui faisait du village une cellule biologique avant tout, le territoire étant la source de la civilisation politique, économique, sociale et culturelle des membres du lignage. Dans ces conditions, le chef *Ngaliema* de *Ntamo* sur la rive gauche du *Pool* pouvait-il affirmer à Stanley ce qui suit :

*Nous autres Bateke, nous ne sommes que des étrangers qui habitent cette rive du fleuve que pour y trafiquer l'ivoire et les Bazombo et les Kongo sont nos acheteurs.*⁶⁸

Une telle déclaration ne pouvait pas provenir de *Ngaliema* quand on sait qu'il était l'un des feudataires de *Macoco* à *Ntamo*. Mieux *Ngaliema* fut un des "co-signataires" du texte du 03 octobre 1880 portant prise de possession de *Mfoa* (Brazzaville) par Brazza en qualité de représentant de *Macoco* au cours de cette cérémonie. Il fut l'alter-ego de *Ngombella*⁶⁹ qui reçut le Père Jérôme de Montesarchio en 1652 sur la rive gauche du *Pool*. Comme ce fut le cas avec *Ngamankono* de *Malima*, Stanley aurait prêté à *Ngaliema* une telle déclaration qui faisait de lui un étranger sur le territoire relevant de l'autorité du roi *Macoco*. Il est certain que Stanley cherchait à connaître la légitimité de *Ngaliema* qui ne lui permit pas de fonder sa station aussitôt la demande verbalement formulée sans accord du roi *Macoco*. Aussi, la circonspection doit-elle être de règle dans l'interprétation des textes des explorateurs en compétition comme Brazza et Stanley. En revanche lorsque les habitants de *Ntamo* déclarèrent à Stanley que *Ngaliema*⁷⁰ et ses frères étaient des courtiers d'ivoire comme les *Bateke* qui habitent les rives du *Pool*, ce n'était que normal parce que tous les feudataires de *Macoco* furent des courtiers d'ivoire pour assurer un meilleur contrôle de ce commerce. Ce sont les *Bazombo* et les *Bakongo* qui achetaient l'ivoire contre les tissus de soie, de coton et de laine, de la porcelaine, des armes et de la poudre qui provenaient de la côte. Aussi, *Ngaliema*⁷¹ s'enrichit-il par le commerce d'ivoire avec les *Bazombo* et les *Bakongo* jusqu'à acquérir une grande influence en consacrant ses bénéfices à l'achat des esclaves, de fusils et de la poudre qui provenaient de *Luanda* et *Mpinda* sur la côte. Sur cette activité des *Teke* du *Pool*, Léon Guiral en était frappé à son arrivée à *Mfoa* en 1882 :

⁶⁸ H.M. Stanley, 1885, *Op Cit*, p.228.

⁶⁹ J. Ernoult, 1995, *Cit*, p.29.

⁷⁰ H.M. Stanley, 1885, *Op Cit*, p.237.

⁷¹ Idem, p.204.

*Sur les bords du Congo, les Bateke convoyeurs nautiques mettaient en relations commerciales les tribus d'amont et d'aval.*⁷²

Le rôle de courtiers apparaît nettement dans cette observation de Léon Guiral qui concerne les *Bubangi* et les *Bayanzi* en amont, les *Bazombo* et les *Bakongo* en aval. L'observation que fit Etienne Decazes, administrateur de Brazzaville en 1886 allait dans le même sens que celle de Léon Guiral :

*Sur le Congo, les Likouba et les Bayanzi jouaient le rôle d'intermédiaires et au Pool, les Bateke jouaient à leur tour le rôle profitable d'intermédiaires.*⁷³

Si les pasteurs Holman Bentley et Henry E. Crudgington en 1881 et Edouard Dupont en 1887 rencontrèrent les *Teke* en route pour le bas-Congo vendre leur ivoire, leur rôle de courtiers sur le *Pool* était cumulativement rempli puisque Jean François Payeur Didelot écrivait en 1889 :

*Les Bateke naissent bateliers ou commerçants et vivent surtout des revenus que de leur crée le monopole de transit vers la côte.*⁷⁴

Ce constat fut repris le 3 mars 1892, par Casimir Maistre qui fit son entrée à Brazzaville en provenance de *Loango* alors qu'il était en route pour le Tchad pour y appuyer la mission de Jean Dybowski :

*Toutes les marchandises venant de la côte et destinées à l'intérieur passent par Brazzaville. Il en est de même des produits du pays qu'on envoie à Loango pour être exportés. Parmi ces derniers produits, il faut citer en première ligne l'ivoire qui constitue le principal commerce du pays. Autrefois c'étaient les Bateke qui, avec leurs pirogues avaient le monopole du transport et du commerce de l'ivoire sur le Congo moyen.*⁷⁵

Casimir Maistre et Payeur Diderot se complètent et permettent de noter que les *Teke* de *Mfoa*, *Mpila* et *Malima* tamisèrent les échanges par le contrôle qu'ils exerçaient sur les marchandises qui y transitaient obligatoirement. Casimir Maistre remarquait, cependant, que les *Teke* commençaient à perdre ce monopole à cause de l'installation, à Brazzaville, des succursales des maisons de commerce établies sur la côte. En effet Alfred Fourneau,⁷⁶ administrateur de Brazzaville signalait en 1890 la présence de la maison hollandaise (N.A.H.V). Un an après, Jean Dybowski⁷⁷ mentionnait en 1891, celle de la Compagnie Française Daumas et Cie. L'adjudant Oscar de Prat, membre de la

⁷² L. Guiral, 1889, *Op Cit*, p.242.

⁷³ C. Coquery Vidrovitch, 1969, *Op Cit*, pp.108-109.

⁷⁴ J.F. Payeur Didelo, 1889, *Trente ans*, p.277.

⁷⁵ C. Maistre, 1895, *A travers l'Afrique centrale*, p.16.

⁷⁶ A. Fourneau, 1932, *Au vieux Congo*, p.258.

⁷⁷ J. Dybowski, 1893, *La route du Tchad*, p.71.

Mission Marchand, confirmait le 16 août 1896, l'existence de ces deux maisons à Brazzaville. Cet officier constatait, malgré leur existence à Brazzaville, que les *Teke* continuaient à jouer aux courtiers :

*La population y est très dense, elle appartient en majeure partie à la tribu bateke : elle est essentiellement commerçante et fait le trafic de l'ivoire en provenance de la Sangha et un peu de l'Oubangui.*⁷⁸

L'implantation des maisons de commerce se poursuivit à Brazzaville puisque Baratier en comptait trois le 10 janvier 1897 :

*Au nord du port s'échelonnent le long du fleuve les trois maisons de commerce belge, français et hollandais.*⁷⁹

La localisation géographique de ces maisons de commerce traduisait le rôle et l'importance du fleuve dans le convoyage de l'ivoire et du caoutchouc en provenance du haut Congo. Elles y étaient installées pour surveiller et réceptionner les marchandises qui descendaient du fleuve. Aussi, contribuèrent-elles à éliminer progressivement le monopole *teke* de transit. A cet effet, Casimir Maistre avait envisagé en 1892 la récupération de ce rôle par ces maisons de commerce :

*Autrefois c'étaient les Bateke qui avec leurs pirogues avaient le monopole de transport et du commerce de l'ivoire sur le Congo moyen ; mais aujourd'hui les maisons européennes établies sur la côte ont des factoreries, sur le Congo et l'Oubangui.*⁸⁰

Ces factoreries créèrent trois phénomènes. Le premier consista à acquérir l'ivoire sur les lieux de production. Le second fut le soulagement apporté aux *Bayanzi*, *Bubangi* et autres vendeurs d'ivoire qui l'écoulaient désormais sur place sans parcourir de longues distances. Le troisième fut le recul du rôle de courtiers exercé par les *Teke* du *Pool* qui prirent dorénavant l'option de descendre vers la côte pour s'approvisionner en marchandises européennes. Dans le même sens les *Bazombo* et les *Bakongo* virent aussi le leur reculer.

La présence de ces maisons de commerce créa un autre comportement chez les *Teke* de l'intérieur. Ils préférèrent migrer en direction de Brazzaville pour en tirer un grand profit. Baratier qui vécut ce mouvement en 1897 rapportait :

A l'est, les Teke, peuple d'instinct commercial très développé sont descendus du nord pour se masser autour du Stanley-Pool au confluent de grands courants commerciaux du bassin congolais. Ils

⁷⁸ O. De Prat, 1849, « De Loango à Fachoda », in *Bulletin de la Société de géographie* - de Lille, p. 299.

⁷⁹ Cl. Baratier, sd, *Op Cit*, p.119.

⁸⁰ C. Maistre, 1895, *Op Cit*, p.16.

*ont même abandonné les territoires entre Comba et Brazzaville pour se rapprocher du fleuve.*⁸¹

Le fleuve fut l'altère incontournable d'échanges par laquelle les maisons de commerce diffusaient la marchandise européenne vers le haut Congo. L'Adjudant Oscar De Prat⁸² qui arrive au poste français de *Bonga*, situé en amont de la *Sangha*, constatait le 1^{er} février 1897 que deux factoreries y étaient installées, l'une belge et l'autre hollandaise. Toutes deux faisaient le trafic de l'ivoire, de la gomme et du caoutchouc. Aussi, les maisons de commerce de Brazzaville et leurs factoreries récupèrent-elles progressivement l'activité naguère dévolue aux intermédiaires du haut-fleuve et aux *Teke* sur le *Pool*. Ces maisons de commerce firent de Brazzaville un aimant qui attira, non seulement les *Teke*, mais aussi les *Kongo* qui étaient déjà au service de la Mission Saint Joseph de *Linzolo* depuis 1884. Il faut, cependant, faire remarquer que la désertion des *Teke* situés entre *Comba* et Brazzaville fut aussi imputable à la répression organisée par Baratier, Marchand, Mangin et Oscar De Prat⁸³ contre les *Sundi* de *Mabiala Ma Nganga*, *Missitou*, *Mayoke* et *Tensi* entre 1896 et 1898.

En dépit de la présence de ces maisons européennes de commerce Jean Cuvilier que rapporte Catherine Coquery Vidrovitch constatait en 1907 que les *Teke* n'avaient pas abandonné le courtage :

*Les Bateke ont monopolisé le trafic de l'ivoire et du caoutchouc autour de Brazzaville.*⁸⁴

A l'évidence, l'installation des maisons de commerce à Brazzaville n'avait pas annulé le courtage exercé par les *Teke*, même s'il avait inauguré l'exode rural. Ce mouvement dont nous avons exposé les motivations fut sous-tendu par l'envie de se procurer, à domicile, les produits de la culture matérielle européenne qui constituaient la nouvelle richesse. Le second désir de ces migrants aurait été d'acquérir, par le biais des échanges, la monnaie française diffusée par ces maisons de commerce. A ce sujet, l'adjudant Oscar De Prat constatait le 12 janvier 1897 :

*Les Bateke connaissent la pièce de cinq francs et l'acceptent en paiement.*⁸⁵

Il faut relever que la monnaie française ne fut que timidement acceptée parce que la monnaie locale représentée par les *Mitaco*, n'avait pas encore

⁸¹ Cl. Baratier, sd, *Op Cit*, p.61.

⁸² O. De Prat, 1889, *Op Cit*, p.304

⁸³ J. Mouyabi, 2002, *Les malentendus culturels*, pp.47-100.

⁸⁴ C. Coquery Vidrovitch, 1970, *Le Congo au temps des compagnies commerciales*, p.253.

⁸⁵ O. De Prat, 1889, *Op Cit*, pp.303-304.

perdu ses lettres de noblesse. Oscar De Part⁸⁶ reconnut que les achats à Brazzaville s'effectuaient principalement en 1897 avec du coton écru de Guinée et des petites barrettes en laiton. Ce furent les *Mitaco*. Le principe de la monétarisation était lancé à Brazzaville et à *Loango*, mais sans succès. A ce sujet Gilles Sautter écrivait :

*En dépit de la présence à Brazzaville d'un représentant du Trésor de Loango, celui-ci constatait que l'argent n'avait par cours. Les indigènes n'acceptaient en paiement de leurs denrées que de baquettes de cuivre ou des étoffes.*⁸⁷

A, en croire le Docteur Adolphe Cureau,⁸⁸ les *mitaco* furent utilisés jusqu'en 1912-1913, date à laquelle elle cessa d'avoir cours.

A partir de 1908, Brazzaville qui avait enregistré l'exode rural à partir de 1897, vécut la désertion des *Teke*. Le Père Ange Drean qui venait d'arriver à Brazzaville en 1908 décrivait le phénomène :

*Le mouvement des populations de la côte vers le centre crée par le développement de Brazzaville écarta peu à peu de la capitale les populations plus farouches qui l'habitaient primitivement. Les Bateke se retirèrent les uns sur la rive belge, les autres sur les plateaux de Mpoumou, remplacés insensiblement par les Bacongo et les Balari.*⁸⁹

Le Père Ange Drean confirmait la poursuite de l'exode rural constaté par Baratier en 1896 en direction de Brazzaville. Brazzaville étant habitée en majeure partie par les *Teke* comme le notait Oscar De Part en 1896, ce sont eux que le Père Ange Drean aurait traité de primitifs à cause de leur retrait de Brazzaville. Par leur désertion, les *Teke* l'abandonnèrent au profit des *Kongo* qui développèrent les relations de travail et de ravitaillement avec les colons de Brazzaville naissante. Charles De Chavannes l'organisateur matériel de Brazzaville le fit savoir en écrivant :

*Les Lari vivant au-delà du Djoué m'ont été signalés par les Pères de Linzolo comme une source de main d'œuvre simple en face des Teke plutôt commerçants.*⁹⁰

La Mission Saint Joseph de *Linzolo* fut le premier centre d'éducation et de formation professionnelle. Les Frères Savinien et Philomène Hirsch étaient chargés de former les enfants de la section Saint Isidore en qualité d'agriculteurs, des horticulteurs, de tailleurs, de cordonniers, de maçons, de charpentiers

⁸⁶ Idem, p.304.

⁸⁷ G. Sautter : *Op Cit*, p.375, note n°2.

⁸⁸ A. Cureau, 1912, *Les Sociétés primitives*, p. 34.

⁸⁹ J. Ernout, 1995, *Op Cit*, p.243.

⁹⁰ C. De Chavannes, 1935, « Notes sur la fondation de Brazzaville », in *Bulletin de la société de recherches congolaises*, p.14.

et de forgerons. Ceux des *Lari* que les Pères présentèrent à Charles De Chavannes étaient parmi les enfants formés à la Mission et qui étaient prêts à intégrer le monde du travail. Aussi, contribuèrent-ils à l'organisation matérielle de Brazzaville puisque Charles De Chavannes procéda dès 1884 à leur installation progressive à Brazzaville. Le premier groupe fut composé de 15 ouvriers, le second de 50 et le troisième de 60. Ils étaient chargés de fournir les matériaux nécessaires à la construction des cases. Ils nouèrent ainsi très tôt les relations tant avec les Pères de *Linzolo* qu'avec l'administration coloniale de Brazzaville. Charles De Chavannes,⁹¹ les présentait en 1885 comme les meilleurs fournisseurs de manioc à Brazzaville. Gilles Sautter notait qu'à partir de 1890 les références aux *Lari* se multiplièrent dans les textes, pour constituer ensuite le fond de la main d'œuvre à Brazzaville. La Duchesse D'Uzes⁹² de passage à Brazzaville en 1894 écrivait d'eux qu'ils étaient des populations uniquement agricoles par opposition aux *Teke* qui sont adonnés au commerce. Aussi, ravaillleurs et travailleurs à Brazzaville et à la Mission de *Linzolo*, le Père Georges Renouard put constater leur importance en 1894 :

*Les ouvriers de Linzolo sont lari et leur révolte a fait priver Linzolo de son marché de manioc, de poules, de chèvres etc.*⁹³

Devant l'attachement des *Teke* au négoce et leur incapacité de contrer l'expansion et l'installation des *Kongo* à Brazzaville, les chantiers de cette ville naissante furent tenus par eux. Ils prirent pernicieusement d'assaut *Linzolo* et Brazzaville avec la spécificité de *Linzolo* qui leur avait apporté très tôt, à domicile, les nouvelles techniques agricoles et de modernisation de l'habitat, d'où leur importance tant à *Linzolo* qu'à Brazzaville.

Le mouvement d'exode rural décrit par le Père Ange Drean en 1908 trouvait ses fondements dans la naissance d'une ville submergée par les *Kongo* déjà initiés aux techniques modernes à *Linzolo*. Ils bénéficièrent donc de l'attention de l'administration qui les installa à Brazzaville en tant que travailleurs et auxiliaires parce qu'ils étaient déjà préparés pour s'adapter aux mutations engagées par le colonisateur. Ils supplantèrent progressivement les *Teke*, autochtones de Brazzaville. Leur abandon de Brazzaville, et l'installation des compagnies concessionnaires dans le haut Congo contribuèrent au déclin du rôle de courtiers naguère joué par les *Teke* de la rive droite du Pool.

Conclusion

Les villages des deux rives du *Pool* dont *Mfoa*, *Mpila* et *Malima* sur sa rive droite remplissaient les conditions géographiques et infrastructurelle qui

⁹¹ C. De Chavannes, 1935, *Avec Brazza*, p.230

⁹² Duchesse d'Uzes, 1894, *Le voyage de mon fils au Congo*, p.89.

⁹³ G. Renouard, 1894, *Le Congo et son Apôtre*, 1894, p.27.

firent des *Teke*, des hommes orientés davantage vers le négoce dont ils jouèrent le rôle de courtiers obligés jusqu'au début du XX^e siècle. Ce rôle fut renforcé par la position carrefour du *Pool* qui était placé au confluent des voies terrestre et fluvial de commerce. Son importance commerciale fut révélée par les auteurs européens des XVI^e et XVII^e siècles parce qu'il fut atteint d'abord par les Portugais au XVI^e et au début du XVII^e siècle, puis par les missionnaires capucins au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Le concept employé pour désigner le *Pool* fut d'origine *kongo* c'est-à-dire, *Mpumbu* que les Portugais appelèrent *Pombo*.

L'installation européenne sur les deux rives du *Pool* au XIX^e siècle fut dictée par son attrait commercial en tant que plaque tournante du commerce du bassin congolais. Les explorateurs, les missionnaires et les administrateurs de *Mfoa* (Brazzaville) certifièrent la prédominance commerciale de *Mpumbu* comme le rapportèrent les écrits des XVI^e et XVII^e siècles. Ces sources stigmatisèrent le rôle de courtiers joué par les *Teke* du *Pool* entre les producteurs du haut Congo et les acheteurs du bas-Congo. Tout en jouant ce rôle les *Teke* participèrent aussi aux échanges à longue distance en direction de la côte pour gagner davantage.

L'établissement à Brazzaville des succursales des maisons européennes de commerce à partir de 1890 et des factoreries dans le haut Congo amorça le recul progressif et la récupération du rôle des courtiers joué par les *Teke* au *Pool* et par extension celui des intermédiaires du haut fleuve.

Le développement de Brazzaville engendra l'exode rural des *Teke* en même temps qu'il permit l'arrivée de *Kongo* en tant que travailleurs et rivaux des chantiers de la ville naissante. La conséquence fut le retrait des *Teke* de Brazzaville, tournant ainsi le dos au courtage qui fit leur bonheur entre les XVI^e et XX^e siècles.

Les réajustements historiques à opérer concernent la découverte du *Pool* par les Portugais au XVI^e et au début du XVII^e siècle et non par Stanley au XIX^e siècle d'une part puis la réhabilitation historique de *Mfoa* appelé à tort *Ncouna* par Brazza en 1880, d'autre part.

Bibliographie

1. Articles

- AUGOUARD, P., 1882. « Voyage au Stanley –Pool », in, *Missions catholiques*, n°665, pp.100-101 et 668, pp.140-141.
- BOUVEIGNES, O De., 1948. « Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley –Pool », In, *Zaire*, n°2 ; pp. 989-1010.
- Chavannes, De., 1935. « Notes sur la fondation de Brazzaville », in, *Bulletin de la Société de Recherches Congolaises*, n°20, pp.3-22.

- CUVILIER, J., 1955. « L'ancien royaume du Congo d'après Pierre Van Den Broecky », In, *Bulletin des Sciences de l'Académie Royale des Sciences Coloniales*, T1, fasc.2.
- JADIN, L., 1966. « Les rivalités luso –néerlandaises du Soho, Congo, 1960-1975 », In, *Bulletin historique belge de Rome, fasc. XXXVII*.
- NDINGA MBO, A. C., 2001. « Les Ngala dans la traite négrière atlantique XVII^e-XIX^e siècles », In, *Annales de l'Université Marien Ngouabi, Année 2000*, Vol1, Afrique Editions, Kinshasa, pp.11-30.
- PRAT, O. De., 1899. « De Loango à Fachoda », in, *Bulletin de la société de géographie de Lille*, 2^e trimestre, 20^e année, T31, pp.289-304.
- VAN DE VELDE, L., 1886. « La région du bas –Congo et du Kwilou- Niari, usages et coutumes des indigènes », in, *Bulletin de la Société belge de géographie*, pp.347-412.

2. Ouvrages

- ANCEL, J., 1902. *La formation de la colonie du Congo –français 1843-1882*, Paris, Comité de l'Afrique française, 40 p.
- BARATIER, Cl., s.d. *Au Congo, souvenirs de la Mission Marchand, de Loango à Brazzaville*, Paris, Fayard, 248 p.
- BATSIKAMA BA MAMPOUYA, 1971. *Voici les Jagas ou l'histoire d'un peuple parricide bien malgré lui*- Kinshasa, Office National de la Recherche et de Développement (O.N.R.O), 319 p.
- BERNADIN, R.J., 1877. *L'Afrique centrale : étude sur les produits commerciaux*, Bruxelles Gand, 231 p.
- BONTINCK, F., 1966. *Aux origines de l'Etat indépendant du Congo*, Paris, Béatrice Nauwelaerts, 479 p.
- BONTINCK, F., 1970. *Diaire congolais (1660-1701) de Fra Luca da Calta-nisetta, traduction du manuscrit italien*, Bruxelles, Louram, 228 p.
- BRASIO, A., 1955. *Monumenta, Missionaria africana, 1469-1599*, T4,
- BRUNDSCHWIG, H., 1972. *Brazza- Explorateur : Les Traités Makoko 1880-1882*, Paris- Mouton, 283 p.
- CAVAZZI, G. A., 1732. *Relation historique de l'Ethiopie occidentale- tra-duction J.P Labat*, Livre IV, Paris, 530 p.
- CHAVANNES, CH. DE., 1935. *Avec Brazza : souvenirs de la mission ouest-africain – mars 1883 – janvier 1886*- paris plon, 3^e édition, 380 p.
- COQUERY VIDROVITCH, C., 1969. *Brazza et la prise de possession du Congo-1883-1885*, Paris, Mouton, 503 p.
- COQUERY VIDROVITCH, C., 1970. *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 598 p.
- CUREAU, A., 1912. *Les Sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*, Paris, Armand Colin, 412 p.

- CUVELIER, J., 1946. *L'ancien royaume de Kongo*, Bruxelles, Desclée, 361 p.
- DAPPER, O., 1686. *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 2^e édition, 500 p.
- DUPONT, E., 1889. *Lettres sur le Congo : récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kasai*, Paris, C. Reinwald, 724 p.
- D'UZES (Duchesse), 1894. *Le voyage de mon fils au Congo*.
- DYBOWSKI, J., 1893. *La route du Tchad : du Loango au Chari*, Paris, Librairie de Firmin Didot et Cies, 381 p.
- ERNOULT, J., 1995. *Les Spiritains au Congo, de 1865 à nos jours*, Paris, Congrégation du Saint Esprit, 463 p.
- FOURNEAU, A., 1932. *Au vieux Congo : Notes de route, 1884-1891*, Paris, 324p.
- GUIRAL, L., 1889. *Le Congo- français : du Gabon à Brazzaville*, Paris, Plon, 322 p.
- LATOURE DE VEIGA PINTO, F., 1972. *Le Portugal et le Congo au XIX^e siècle*, Bordeaux, Biscays Frères, 343 p.
- Maistre, C., 1895. *A travers l'Afrique centrale : Du Congo au Niger*, Paris, Hachette, 300 p.
- MANGIN, G.L., 1936. *Souvenirs d'Afrique- Lettres et carnets de route, le Bas- Congo* (pp.29-77.), Paris, Denoël et Steele.
- MARTIN, P., 1972. *The external trade of the Loango Coast, 1576-1870*, London, Oxford- University, Press, 193 p.
- MIZON, L., 1880. Sur le projet d'établissement d'une station hospitalière aux sources de l'Ogooué par le Comité français de l'Association Internationale Africaine. Séance du 23 avril 1880, à l'Académie des Sciences, Paris, Gautier Villars, 30 p.
- MOUYABI, J., 2002. *Les malentendus culturels pour la piste des Esclaves et des Portages, au XIX^e siècle : Mboukou (1884) – Makabendilou (1890)*, Pointe-Noire, inédit, 121 p.
- NEUVILLE, O. et BREARD, Cit., 1884. *Les voyages de Savorgnan de Brazza- Ogooué et Congo, (1875-1882)*, Paris, Berger Levrault et Cie, 303 p.
- OLLANDET, J., 1986. *La côte congolaise et les Portugais*, Brazzaville, inédit, 45 p.
- PAYEUR DIDELOT, J.F., 1889. *Trente mois au continent mystérieux : Gabon- Congo, notes et mémoires sur le Gabon Congo et la côte occidentale d'Afrique*, Paris, Berger Levrault et Cie, 403 p.
- RANGLES, G.W.L., 1968. *L'ancien royaume de Congo : des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 275 p.

- RENOUARD, G., 1894. *Le Congo et son Apôtre, monseigneur Augouard*, paris, H.Oudin, 96 p.
- SAUTTER, G., 1960. *De l'Atlantique au fleuve Congo : Une géographie du sous- développement*, Paris, Mouton, 2T, 102 p.
- STANLEY, H. M., 1885. *Cinq années au Congo, 1879-1884*, Paris, Maurice Drey fous, 2^e édition, 696 p.
- VANSIRIA, J., 1965. *Les anciens royaumes de la savane*, Léopoldville, 250 p.
- VANSIRIA, J., 1973. *The Tio kingdom in the middle-Congo, 1880-1882*, London, Oxford University-Press, 586 p.
- VEISTROFFER, A., 1931. *Vingt ans dans la brousse africaine : Souvenirs d'un membre de la Mission Savorgnan De Brazza dans l'Ouest-Africain, 1883-1903*, Lille, mercure de Flande, 241 p.
- VILLAIN, G., 1884. *La question du Congo et l'Association Internationale*, Paris, 215 p.